

Autrement dit, si la Commission n'a pas spécifié de niveaux d'emploi, alors on doit suivre le niveau spécifié dans le bill. Mais il y a des données particulières dont il importe, à mon sens, de tenir compte et qui pourraient affecter une telle situation. Je veux parler de l'intervention éventuelle de facteurs de chômage saisonnier. Prenons le cas d'une société fabriquant des articles saisonniers. L'industrie du jouet offre un exemple particulièrement frappant. Supposons que la Commission fixe alors un certain niveau d'emploi convenant à la période particulière entrant en ligne de compte! Le fabricant de jouets peut avoir dans son entreprise un niveau élevé d'emploi durant l'été ou l'automne, mais au printemps la Commission voudrait pouvoir fixer un niveau d'emploi inférieur exigé par la loi. C'est là, à mes yeux, une flexibilité raisonnable dont le député n'a pas tenu compte.

• (8.10 p.m.)

Il faudrait également voir s'il faut donner une certaine souplesse à la Commission et aux règles auxquelles est soumis le fabricant. Je rappellerais au député qu'il arrive souvent qu'une industrie essaye de maintenir un certain niveau d'emploi, mais qu'elle en est empêchée par une grève des fournisseurs de matières premières. Dans un cas comme celui-ci, il faudrait que la Commission soit suffisamment souple pour permettre au fabricant de s'adapter aux circonstances.

Je voudrais également lui rappeler que quelle que soit notre volonté de maintenir un certain niveau d'emploi dans une industrie donnée—et c'est le sens que nous avons donné à cette loi—le monde évolue et on ne peut attendre des fabricants qu'ils restent indéfiniment dans ce statu quo. Tel ou tel fabricant peut se trouver obligé d'apporter des modifications techniques à son outillage. Il ne peut attendre indéfiniment. Il ne peut peut-être pas attendre trois mois, six mois ou un an, si ces règlements doivent rester en vigueur aussi longtemps, pour effectuer ces modifications. Il doit donc y avoir une certaine souplesse pour permettre au fabricant de s'adapter. On ne peut pas lui demander de vivre dans le monde d'hier, et d'être efficace et productif s'il doit vivre avec des méthodes de fabrication démodées. Il faut donc faire en sorte que la Commission ait une certaine souplesse.

La possibilité que l'industriel fasse des bénéfices par suite des dispositions du projet de loi semble inquiéter beaucoup de députés. On a dit de ce projet de loi, au comité comme à la Chambre, qu'il avait pour objet primordial le maintien du niveau de l'emploi. Mais si l'industriel parvient, du même coup, à maintenir le niveau de ses bénéfices, le gouvernement ne s'en plaindra pas.

Le député n'ignore certainement pas les rudiments de l'économie qui font que pour maintenir le niveau de l'emploi dans son entreprise, l'industriel est tenu de réinvestir ses bénéfices; or, ce sont précisément les bénéfices qui créent des emplois dans notre société. Cela vaut tout particulièrement dans le cas de l'industrie de fabrication, qui nous préoccupe actuellement. Le député sait fort bien, j'en suis certain, que lorsqu'on répartit les bénéfices d'une société, le gouvernement en obtient généralement la première moitié; quant à la seconde moitié, elle est consacrée, dans des proportions peut-être égales, aux dividendes, d'une part, et d'autre part, aux frais de remplacement du matériel, à la modernisation, et à l'amélioration du potentiel d'emploi de l'industriel.

Voilà le mode d'investissement que nous appuyons et encourageons. Nous espérons qu'il se maintiendra car ces

travailleurs au sujet desquels s'inquiète l'honorable député, comme nous tous, ne pourront avoir les emplois dont ils ont besoin sans ces investissements. Il ne faut pas penser seulement au présent, mais au lendemain et au surlendemain. Nous ne rejetons donc pas la possibilité que le fabricant puisse faire des bénéfices même si ce n'est pas l'objectif principal du bill, qui est le maintien direct de l'emploi pour le moment. A longue échéance cependant, si nous pouvons prévoir et aider l'amélioration de l'emploi à la suite du maintien des bénéfices, qui n'ont pas été très élevés ces derniers mois dans les industries de fabrication, nous ne rejetons pas cette possibilité.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il une question?

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Broadbent: En toute déférence, je demanderais au député en quoi ses commentaires se rapportent à l'amendement à l'étude. Il me paraît reprendre des points qui ont été soulevés au comité. En quoi l'aspect de la divulgation, qui est l'essence même de l'amendement dont nous sommes saisis, concerne-t-il les arguments qu'il expose?

M. Howard (Okanagan Boundary): Je ne parlais pas particulièrement de la divulgation dont le ministre traitera dans un instant.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, avant de le faire, je voudrais commenter un autre point que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a abordé. Si j'ai bien compris, d'après lui, les subventions ne seraient versées qu'aux sociétés canadiennes. J'espère que je ne déforme pas sa pensée. Autrement, je présente mes excuses et lui laisse répéter son exposé.

M. Saltsman: Il a dit que nous devrions savoir...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà un point très difficile. La présidence avait l'impression que le ministre voulait prendre la parole pour participer au débat. Mais cette participation a pris la forme d'une question au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui a déjà parlé au cours du débat et ne peut donc prendre encore la parole. La présidence lui a alors permis de poser une question au secrétaire parlementaire, mais pour le moment, la solution me semble de laisser le ministre prendre part au débat et si le député d'Oshawa-Whitby a une question, il peut la poser au ministre.

M. Saltsman: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois comprendre que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) me permet de répondre à cette question. Ce pourrait être une façon de contourner la difficulté. J'ai écouté attentivement et avec beaucoup d'admiration le discours du député d'Oshawa-Whitby. Le point qu'il a soulevé, avec assez de succès, selon moi, c'est que nous devrions savoir à qui ces subventions seront versées de sorte que nous puissions prendre des décisions en connaissance de cause. Il n'a aucunement dit, je crois, au cours de ses remarques à la Chambre que certains groupes de sociétés ne devraient pas avoir droit à des subventions. Il a plaidé vigoureusement en faveur de la divulgation de renseignements aux Canadiens et aux députés, afin que nous puissions prendre des décisions fondées sur ces connaissances.